



UNIVERSITÉ DE NANTES

DÉLIBÉRATION N°2020-03-27
du conseil d'administration de l'Université de Nantes

Séance du 27 mars 2020

POINT 1 – APPROBATION DES MODALITÉS DE DÉLIBÉRATION A DISTANCE DES INSTANCES DE L'UNIVERSITÉ DE NANTES

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014, relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;
- VU** le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014, relative aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;
- VU** les statuts de l'Université de Nantes ;
- VU** le règlement intérieur portant application des statuts ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE avec 29 voix pour et 5 abstentions, les modalités de délibération à distance des instances de l'Université de Nantes.

Article 1

Le président du conseil peut décider de le réunir par voie électronique dans les conditions organisées par les dispositions suivantes.

Article 2

Les dispositions des statuts et du règlement intérieur portant application des statuts de l'université de Nantes demeurent applicables en matière de :

- Convocations, ordre du jour et transmission des documents
- Procurations
- Procès-verbaux

Article 3 - Étapes de la procédure

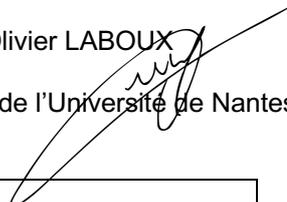
ETAPES	ACTIONS	QUI
1	Message via l'espace Prodoc dédié à l'instance : Transmission de la convocation : <ul style="list-style-type: none">• Objet de la consultation• Date et heure de la contribution	Service en charge de l'instance

	<ul style="list-style-type: none"> Date et heure du vote <p>Mise à disposition de l'exposé des motifs et des documents</p>	
2	Message via l'espace Prodoc dédié à l'instance adressé aux membres à l'ouverture du temps de contribution	Service en charge de l'instance
3	<p>Temps de contribution : Consultation des membres - <i>Horaires à fixer (1h minimum)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Outil permettant l'échange audio et vidéo synchrone (Exemple : LifeSize ou équivalent) Outil permettant les échange écrit en parallèle (Exemple : ouverture d'une page pour échanger par écrit via le chat de Prodoc ou équivalent) Echanges enregistrés pour permettre la rédaction du procès-verbal 	Membres de l'instance
4	Message via l'espace Prodoc dédié à l'instance adressé aux membres à la clôture du temps de contribution	Service en charge de l'instance
5	Message via l'espace Prodoc dédié à l'instance adressé aux membres à l'ouverture du temps de vote	Service en charge de l'instance
6	<p>Temps de vote – <i>Horaires à fixer (1h minimum)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Outil de vote (Via la fonctionnalité de vote de Prodoc ou équivalent) : Pour / Contre / Abstention. Adresse individuelle nécessaire Validité du vote : quorum 1/2 membres 	Membres de l'instance
7	Message via l'espace Prodoc dédié à l'instance adressé aux membres à la clôture du vote	Service en charge de l'instance
8	<p>Message via l'espace Prodoc dédié à l'instance : transmission du résultat du vote</p> <ul style="list-style-type: none"> le nombre de votants le résultat des votes : nombre de voix pour, contre et d'abstentions 	Service en charge de l'instance

Article 4

Tout manquement aux règles exposées ci-dessus est susceptible de rendre invalide la consultation ainsi organisée.

Olivier LABOUX
Président de l'Université de Nantes



Extrait transmis au recteur chancelier des universités le :
Affiché le :